

Métallier

1^{ère} session 2023

Le titulaire de la spécialité « métallier » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine des ouvrages du bâtiment pour des travaux neufs, de maintenance ou de rénovation.

Il intervient indifféremment sur tous les domaines couverts par l'activité des ouvrages du bâtiment :

- structure,
- aménagement extérieur,
- aménagement intérieur,

Il utilise différents métaux (acier, aluminium, inox, laiton...), profilés, laminés, en feuilles.

- en structure, le métal se marie avec le verre ou autres matériaux pour donner aux bâtiments, légèreté, transparence et design qui sont particulièrement appréciés des architectes, dans le neuf comme l'ancien ;

- dans l'enveloppe des bâtiments, le métal s'associe avec des éléments de bardage et d'isolation, assurant ainsi la performance énergétique et acoustique des constructions tout en leur apportant une identité visuelle contemporaine ;

- dans les fermetures des bâtiments et leur accessibilité, associés à la motorisation, la protection solaire, la domotique ou encore le contrôle d'accès, les ouvrages de métallerie garantissent la sécurité des personnes, des biens et leur confort de vie.

Il est amené à intervenir en atelier et/ou sur chantier, dans le cadre de travaux neufs, de rénovation ou de maintenance.

Selon les spécialités de son entreprise, il interviendra sur différentes familles d'ouvrage :

-serrurerie-métallerie (garde-corps, blindages, clôtures, portails, brise-soleils, rideaux métalliques, volets, stores, escaliers, marquises ...);

- construction métallique (charpentes, auvents, passerelles, grandes verrières ...);

- menuiserie métallique et l'enveloppe (façades vitrées, menuiseries, vérandas, bardage, ...);

- agencement décoration (mobilier urbain, mobilier d'intérieur sur mesure, ferronnerie, grilles...).

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la charge, il effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie. Il participe aux opérations simples de maintenance préventive et corrective des installations.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes données et dans le cadre des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques fixées par l'entreprise.

Débouchés

Le titulaire de la spécialité « métallier » atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Il trouve à s'insérer en PME de serrurerie-métallerie ou du bâtiment.

Les emplois correspondent aux trois domaines d'activités de l'entreprise : fabrication en atelier ; pose sur chantier ; entretien, service après-vente, maintenance.

Certains métalliers se spécialisent dans l'une des branches de la profession : serrurerie, construction métallique, menuiserie métallique, agencement et décoration, ferronnerie d'art, menuiserie aluminium et PVC.

Après quelques années d'expérience, le serrurier-métallier peut devenir chef d'équipe ou chef de chantier. Il dirige alors les ouvriers à l'atelier ou sur le chantier. S'il possède des bases en gestion et en comptabilité, il peut s'installer à son compte en tant qu'artisan.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h

Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Techniques de fabrication, de pose et de dépose des ouvrages : procédés de débit (tronçonnage, cisailage, découpage au laser etc), usinage des pièces découpées par fraisage, perçage, poinçonnage, meulage. Puis assemblage par soudage, vissage, collage, etc ; Réalisation d'opérations de conformation, d'assemblage et de finitions
- Connaissance des matériaux : métaux ferreux (acier, inox), métaux non ferreux (cuivres, aluminium, laiton) et leurs alliages, matériaux de synthèse, produits verriers, produits composites, quincaillerie, mastics, produits de fixation, etc. Choix des matériaux et outillages, leurs contraintes d'utilisation, leur comportement en fonction des produits en contact ou des sollicitations (plâtre, ciment, température) ;
- Lecture de plan d'architecte, de fabrication et de pose, décoder un dossier technique, connaissance du dessin technique et des conventions de représentation du bâtiment, compléter et transmettre des documents ;
- Sécurité au travail ; contrôle qualité (mesures et contrôles pour détecter les défauts).

Blocs de compétences

Bloc n° 1 - Étude et préparation d'une intervention

- Compléter et transmettre des documents
- Décoder un dossier technique
- Choisir les matériels et l'outillage

Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

- Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments
- Organiser son poste de travail
- Sécuriser son intervention
- Utiliser des échafaudages
- Réaliser une épure simple et/ou un gabarit
- Réaliser des opérations de débit et d'usinage
- Réaliser des opérations de conformation
- Réaliser des opérations d'assemblage et de finition
- Préparer et conditionner les ouvrages, le stockage
- Réaliser la dépose, la mise en œuvre
- Contrôler le travail réalisé

Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques

- Échanger, rendre compte oralement
- Intervenir à proximité des réseaux
- Assurer la maintenance préventive des équipements de fabrication (premier niveau)
- Assurer des opérations de dépannage ou de réparation d'ouvrages
- Vérifier la conformité des supports
- Préparer la réception de l'ouvrage

Stages

Les "stages" de formation en entreprise, durent 14 semaines. La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- Réalisation et mise en œuvre d'un ouvrage courant : coeff. 9
- Réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Enseignement général :

- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité ⁽¹⁾

(1) Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un

BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Menuiserie, aluminium, verre
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
- Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle
- Mention complémentaire (MC) Soudage
- Brevet professionnel (BP) Serrurerie-métallerie
- BP Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



Ou se former en Occitanie

Ariège (09)

Foix - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

Aude (11)

Castelnaudary - Lycée Germaine Tillion (Public) **I**

Lézignan-Corbières – CFA du BTP **A**

Aveyron (12)

Villefranche-de-Rouergue - Etablissement régional d'enseignement adapté Laurière **A**

Haute-Garonne (31)

Colomiers - CFA des Compagnons du Devoir Midi-Pyrénées **A**

Gourdan-Polignan - CFA du Comminges **A**

Léguévin - Lycée professionnel privé Castelnouvel (Privé) **I**

Plaisance-du-Touch - CFA compagnons du Tour de France Occitanie **A**

Toulouse - CFA régional du bâtiment et des travaux publics **A**

Gard (30)

Méjannes Le Clap – CFA du BTP **A**

Gers (32)

Pavie - Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

Hérault (34)

Montpellier - CFA du BTP de l'Hérault **A**

Montpellier - Lycée professionnel Léonard de Vinci (Public) **I/A**

Saint-Pons-de-Thomières - Lycée Jacques Brel (Public) **I**

Lozère (48)

Mende - CFA Henry Giral - Campus des métiers et de l'artisanat de la Lozère **A**

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - CFA du BTP des Pyrénées-Orientales **A**

Tarn (81)

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat **A**

Tarn-et-Garonne (82)

Caussade - Campus Saint-Lubin Apprentis d'Auteuil (Privé) **I**

Montauban - CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse